

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

23/10/2013

Dossier complet le :

23/10/2013

N° d'enregistrement :

2013-1281

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'accès au futur parvis du groupe scolaire Michelet, à Hénin-Beaumont (62)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Ville d'HENIN-BEAUMONT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Monsieur Eugène BINAISSE, Le Maire

RCS / SIRET | | | | | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Création voirie d'une longueur totale d'environ 120 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet d'aménagement de l'accès au parvis de l'école comprend la création d'un dépose-minute, d'un parking pour les enseignants et d'un court dévoiement sur la rue Jean Macé.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est en premier lieu de sécuriser les flux d'entrée et de sorties au niveau du groupe scolaire, et de favoriser la lisibilité de l'entrée de l'école, afin de répondre aux difficultés d'accès et surtout de sécurité aux abords de l'école.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire Michelet, il a été décidé une réorganisation complète des accès aux écoles afin d'assurer la sécurité aux abords du groupe scolaire et pour permettre la création de stationnements tant pour les enseignants que pour les parents. Cette réorganisation s'étend les rues Macé et Michelet, elle comprend notamment :

- La création d'un parking enseignants et dépose minute parents réunis le long de la rue J.Macé
- La création d'un arrêt de bus scolaire le long du parvis
- Le dévoiement de la rue Jean Macé derrière le parking enseignants/parents
- Le raccordement d'une partie de la Jean Macé au parvis.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'aménagement de l'accès au parvis de l'école comprend la création d'un dépose-minute pour les parents de 21 places, d'un parking pour les enseignants de 40 places et d'un dévoiement sur la rue Jean Macé. Le projet présente une emprise d'une surface de 2 500 m² sur le Terril n°85.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du projet = 2 500 m ² Avec un parking de 40 places, un dépose minutes de 21 places, un arrêt de bus et un stationnement vélos.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long : 50°24'43.98 "N – Lat : 02°56'27.80"E

Rue Jean Macé
62 110 HENIN-BEAUMONT

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long : 50°24'43.98 "N – Lat : 02°56'27.80"E

Point d'arrivée :

Long : 50°24'47.13 "N – Lat : 02°56'30.74"E

Communes traversées :

Hénin-Beaumont

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie / Friche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/12/2004 – modifié le 21/03/2013.

Le PLU est en cour de révision.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable approuvé le 19/12/2012

L'aménagement se trouve en zone en zone :

- UC pour la voirie et le parvis
- 1AU pour le terril n°85

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		Le projet est en limite de la ZNIEFF de type I « Terrils 85 et 89 d'Hénin-Beaumont ».
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Dans le département du Pas-de-Calais : Existence d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'État approuvé par arrêté préfectoral le 15 Octobre 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :		Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X	<input type="checkbox"/>	Le dévoiement de la rue Jean Macé nécessitera le décaissement des terres du talus existant. Ces terres représentent un volume de 12 000 m ³ et seront exportées vers des filières de stockage appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X	<input type="checkbox"/>	La zone d'emprise de 2500 m ² est actuellement composée de la route existante et du talus schisteux et boisé la séparant du terri. Le talus présente une flore commune. Et un habitat favorable pour les reptiles. Trois individus de lézards des murailles y ont été observés (espèce protégée). Le projet entraînera la suppression de 100 ml de talus. Cela représente une part négligeable par rapport à l'habitat très favorable aux reptiles offert par le terri en lui-même qui couvre une superficie d'environ 6 ha.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera la disparition d'une zone en friche d'environ 1000 m ² .
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	Quinze établissements ICPE sont recensés à Hénin-Beaumont, aucun n'est SEVESO. Ils sont tous éloignés du site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit uniquement en phase chantier, et ce de manière temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	Le projet est susceptible d'être source de vibration uniquement en phase chantier, et ce de manière temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	X	<input type="checkbox"/>	Mise en place de mâts d'éclairage public sur les aires de stationnement et le long du parvis.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	X	En permettant de fluidifier la circulation routière aux abords de l'école, le projet aura un impact positif sur les rejets atmosphériques liés aux véhicules.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » est ici constitué de la commune d'Hénin-Beaumont uniquement, étant donné la très faible emprise du présent projet, et le peu d'incidences entraînées.

Deux projets sont identifiés à Hénin-Beaumont ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale :

- Demande d'autorisation d'exploiter une unité de tri et valorisation matière énergie de déchets ménagers à Hénin-Beaumont ;
- Demande d'autorisation de mise en œuvre du recyclage par épandage agricole des boues issues de la station d'épuration urbaine traitées par l'unité de méthanisation à Hénin-Beaumont.

Ces projets ne sont pas de nature à pouvoir entraîner éventuellement des effets cumulés.

Donc, les incidences du présent projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En premier lieu, ce projet constitue un enjeu fort pour la mise en sécurité des abords de l'école, et il est urgent pour la population qu'il puisse être réalisé, sans la contrainte des délais d'une éventuelle étude d'impact.

Par ailleurs, le projet a une très faible emprise = 2500 m², dont la moitié est déjà en voirie.
Il consomme une surface négligeable d'espace naturel, constituée par environ 100 ml de talus schisteux.

Par une démarche volontaire, le maître d'ouvrage a réalisé une étude faune flore sur la zone élargie, afin d'anticiper tout impact éventuel sur la biodiversité. Cette étude a montré que le seul enjeu de ce talus est de constituer un habitat favorable au lézard des murailles, auquel le terri en lui-même offre 6 hectares d'habitat favorable contigus.

Avec le respect d'une période de travaux adaptée, et le suivi du chantier par un écologue, les travaux pourront se dérouler avec un impact négligeable sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude écologique menée en Aout 2013, sur une emprise plus étendue que le présent projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *Genin Beaumont*

le, *5/10/13*

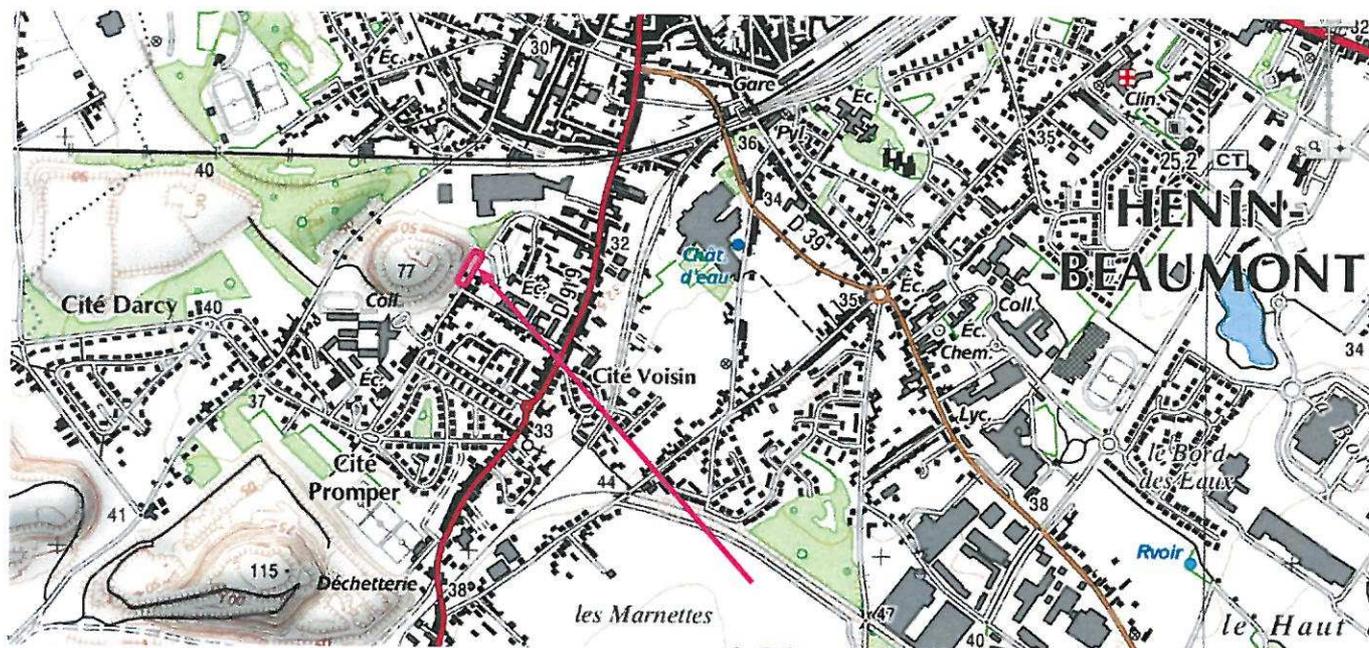
Signature



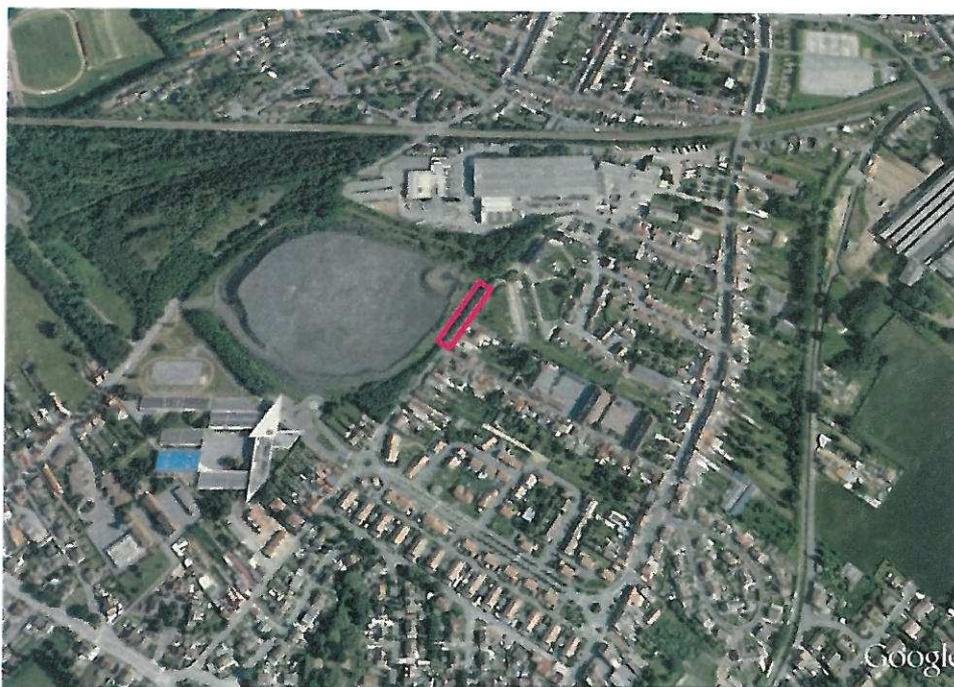
AMENAGEMENT DES ACCES DU GROUPE SCOLAIRE MICHELET, A HENIN-BEAUMONT

ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE 2



Localisation du site sur fond IGN top25



Localisation du site sur photo aérienne

ANNEXE 3



Photo 1 -



Photo 2



Photo 3

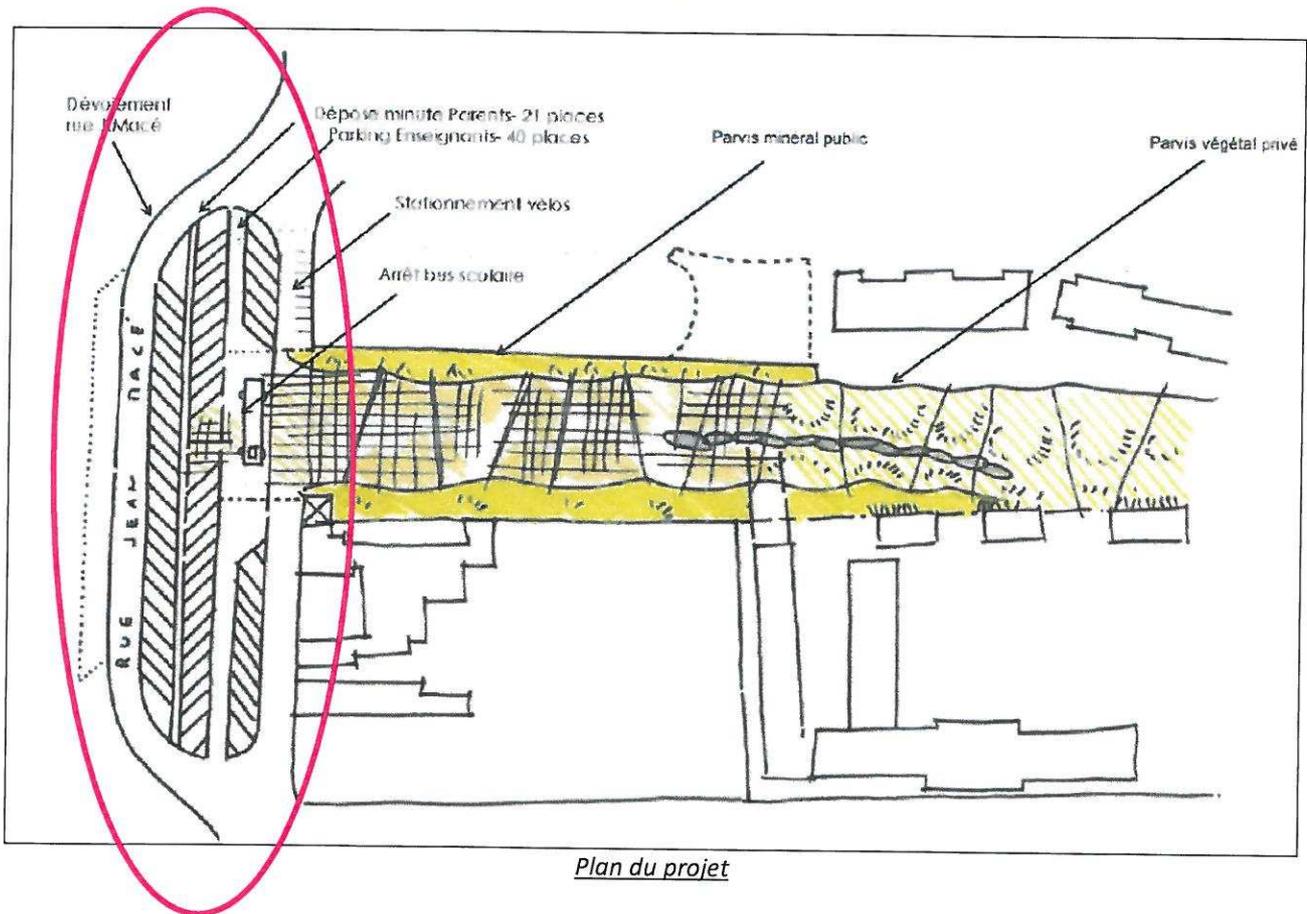


Photo 4



Localisation des prises de vue

ANNEXE 4



Plan du projet

ANNEXE COMPLEMENTAIRE – Etude écologique (pages suivantes)